



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Étampes

Bureau de l'Animation Territoriale

ARRÊTÉ
n°16 /2022/SPE/BAT du 04 FEV. 2022
portant modification de l'arrêté n° 85 /2021/SPE/BAT du 21 mai 2021
portant modification de l'arrêté n° 355 /2020/SPE/BAT du 13 novembre 2020
portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes
électorales pour la commune de La Ferté-Alais

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 31 août 2020 portant nomination de Monsieur Christophe DESCHAMPS, en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DCPAT-BCA-201 du 1er août 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DESCHAMPS, Sous-Préfet d'Étampes ;

VU l'instruction ministérielle relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet d'Étampes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté n° 85 /2021/SPE/BAT du 21 mai 2021 portant modification de l'arrêté n° 355 / 2020/SPE/BAT du 13 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de La Ferté-Alais est modifié conformément à la liste ci-dessous.

Titulaires :

Madame GALEAZZI Jacqueline, conseillère municipale
Monsieur SOUDET Alain, conseiller municipal
Madame GRILLOT Marie, Solange, conseillère municipale
Monsieur LE PECULIER Stéphane, conseiller municipal
Monsieur WELSH Rodolphe, conseiller municipal


Suppléants :

Madame BAZIN Annick, conseillère municipale
Madame DAVOINE Christine, conseillère municipale
Madame BOCQUILLON Fleurine, conseillère municipale

Article 2 :

Le Sous-Préfet d'Étampes, le maire de la commune de La Ferté-Alais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Étampes ,



Christophe DESCHAMPS